

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150924-2015_B403-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B403

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n° 4 relatif à la prolongation de la durée du marché n° 12M008 - Gestion et animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un Hôtel technologique pour la Communauté du Pays d'Aix

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_17

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un avenant n°4 relatif à la prolongation de la durée du marché n°12M008 - Gestion et animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un Hôtel technologique pour la Communauté du Pays d'Aix
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La procédure de remise en concurrence du marché relatif à la gestion et l'animation de pépinières et d'hôtels d'entreprises innovantes pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a été déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 juillet 2015. Il est donc nécessaire d'organiser une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence Appel d'Offres Ouvert (AOO) concernant le marché sus-cité. Afin de garantir la continuité des prestations, il est proposé de prolonger jusqu'au 16 novembre 2015 le marché 12M008 arrivant initialement à échéance le 15 octobre 2015.

Exposé des motifs :

Le marché n°12M008 ayant pour objet la gestion et l'animation de deux pépinières d'entreprises et d'un hôtel technologique a été notifié à la SAS Interfaces le 31 août 2012 pour un montant global et forfaitaire de 1 471 545,39€ HT. Ce marché a été passé pour une durée ferme de 36 mois.

Compte tenu du report de son commencement d'exécution, la date d'échéance de ce marché a été portée au 15 octobre 2015 aux termes d'un avenant n°1.

Un avenant n°2 a ajouté aux missions initiales des prestations relatives à la « Domiciliation juridique des entreprises ».

Un avenant n°3 a en outre été conclu afin de corriger une erreur matérielle affectant la formule de révision des prix.

Objet de l'avenant

Le marché 12M008 arrivant à son terme le 15 octobre 2015, une procédure de publicité et de mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée le 13 mai 2015 afin de pourvoir à ces prestations.

La totalité des offres remises au titre de cette consultation se sont avérées être entachées d'irrecevabilité ou d'irrégularité.

En conséquence, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 juillet 2015, a décidé de déclarer la procédure infructueuse et de relancer la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert.

Compte-tenu des délais liés à cette nouvelle procédure et afin de garantir la continuité des prestations, il est nécessaire de prolonger l'exécution du marché 2012M008 jusqu'au 15 novembre 2015 inclus .

Cet avenant implique une augmentation du montant du marché au prorata de la durée de la prolongation. Cette augmentation est précisée ci-dessous.

Ancien montant du marché	1 471 545,39€ HT
Prestations en plus-value	40 876,26€ HT
Nouveau montant du marché	1 512 421, 65€HT
Pourcentage de variation	2,78 %

La conclusion de cet avenant n'a pas été soumise à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédure formalisée entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offre en sa séance du 24 juillet 2015 ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 8 septembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°4 au marché 12M008 relatif à la gestion et l'animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un hôtel technologique pour la Communauté du Pays d'Aix (+2,78%) ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de fonctionnement de la Communauté fonction : 90 et Nature : 611 et 6228.



**GESTION ET ANIMATION DE DEUX PEPINIÈRES
D'ENTREPRISES INNOVANTES ET D'UN HOTEL
TECHNOLOGIQUE POUR LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**

AVENANT N° 4 AU MARCHE N°12M008 du 31 août 2012

Titulaire : SAS INTERFACES

**AVENANT n°4 AU MARCHE DE GESTION ET D'ANIMATION DE DEUX
PEPINIERES D'ENTREPRISES INNOVANTES ET D'UN HOTEL
TECHNOLOGIQUE POUR LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix-en-Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société INTERFACES,

Domiciliée 34, Rue Penthièvre – 75008 PARIS

Immatriculée au RCS de Paris sous le n°343 364 121 00198

Code APE 7022Z

représentée par Monsieur DELNOMDEDIEU Christian, Président, dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

Marché n°12M008

Date de notification du marché : 31 août 2012

Montant H.T. du marché initial : 1 471 545,39€ HT

Nouveau montant du marché : 1 512 421,65€ HT

Le présent avenant comporte quatre feuillets numérotés de 2 à 4.

Étant préalablement exposé que :

Le présent avenant a pour objet la prolongation du contrat en cours arrivant à échéance le 15 octobre 2015.

Il est donc arrêté et convenu entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché d'un mois.

ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APORTEES

L'exécution du marché, et notamment les prestations relatives à l'animation et la gestion économique des pépinières d'entreprises et de l'hôtel d'entreprises de PERTUIS et MEYREUIL, ainsi que le mandat de gestion, se poursuivent jusqu'au 15 novembre 2015 inclus.

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'article 5 alinéa 1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

« Le marché démarre à sa date de notification pour une durée de 37 mois. »

ARTICLE 4. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	1.471.545,39€ HT
Prestations en plus value :	40 876,26€ HT
Prestation en moins value :	-
Nouveau montant du marché :	1 512 421,65€ HT
% de variation :	2,78%

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°4, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A _____, le _____

A _____, le _____

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué au développement
économique et à l'emploi

(signature et cachet de la société)

Roger PELLENC

2015_B403

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n° 4 relatif à la prolongation de la durée du marché n° 12M008 - Gestion et animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un Hôtel technologique pour la Communauté du Pays d'Aix

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015